

No d'immatriculation : Nom :
Téléphone : Prénom :
e-mail : Adresse :
No postal et localité:

Demande d'études à temps partiel MUSE

Article 5, al 3 du RE MUSE

« Des études à temps partiel peuvent être envisagées avec l'accord du/de la Directeur/trice de l'ISE qui apprécie les motifs invoqués dans une demande écrite de l'étudiant-e. L'étudiant-e à temps partiel peut s'inscrire aux enseignements du semestre en cours pour une charge maximale de 21 crédits ECTS, à l'exception du mémoire / travail de master. La durée totale des études à temps partiel est de six semestres au minimum et de huit semestres au maximum. »

Motif :

Date : Signature de l'étudiant-e :

Décision du Directeur/de la Directrice/Conseille-ère académique : **admise**  **refusée** 

Date : Signature :

Commentaires (espace réservé à l'Institut des sciences de l'environnement):